

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] [2] p. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

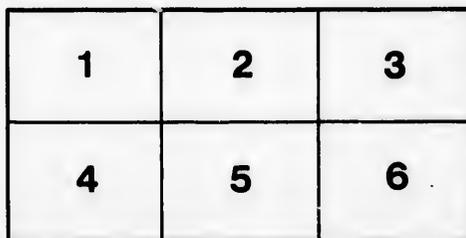
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

LOTÉRIE NATIONALE DE COLONISATION

— DE —

M. le CURÉ A. LABELLE

Un premier tirage des lots de la Loterie Nationale de Colonisation a eu lieu les 15, 16 et 17, avril 1885 au Cabinet de Lecture Paroissial de Montréal, en présence de plusieurs milliers de personnes. Le tirage a commencé le 15 à deux heures précises de l'après-midi. Bien avant cette heure, la vaste salle du Cabinet de Lecture était déjà remplie.

M. l'Abbé Sentenne, le populaire et sympathique curé de Notre-Dame, dont le zèle pour l'œuvre de la Colonisation est bien connu, fut appelé à présider à ce tirage, en l'absence de M. le Curé Labelle.

Avant de commencer, M. le Président expliqua en peu de mots l'objet de cette Loterie, le mode du tirage et les précautions prises par l'administration pour empêcher toute fraude et donner entière satisfaction au public. Il dit que l'administration avait même cru, pour plus grande sécurité aux intéressés, devoir confier aux révérendes Sœurs de Charité la remplissage des étuis avec les numéros, et donna ensuite lecture du document suivant qui parle par lui même.

" Nous, soussignées, Sœurs de Charité de l'Institution des Sourdes-Muettes, certifions que nous avons mis dans la roue de la Loterie Nationale de M. le Curé Labelle, cent mille étuis de cuivre contenant chacun un numéro depuis un jusqu'à cent mille (100,000) — 14 Avril 1885
(Signé) " SR. PHILIPPE DE JÉSUS,

" Supérieure de l'Institution des Sourdes-Muettes.
" SR. M. SCHOLASTIQUE.

Puis M. l'Abbé Sentenne conclut en exprimant l'espoir que chacun se retirerait convaincu, comme il l'était lui-même, que rien n'avait été négligé pour contenter les esprits les plus défiants, et que, si tous ne pouvaient voir sortir leur numéro, tous au moins auraient la certitude d'avoir été traités avec la plus grande justice, et d'avoir aidé à une œuvre vitale pour la Province de Québec.

Cette courte allocution terminée, commença le tirage des lots.

Le mode du tirage était peu compliqué et fut compris de suite du public, qui l'a proclamé le mode le plus juste qui pût exister.

Dans une immense roue creuse étaient enfermés cent mille étuis en cuivre, ressemblant à des cartouches de pistolet, et contenant chacun un numéro imprimé sur papier et correspondant à l'un des numéros d'un des billets émis, de sorte que les cent mille étuis contenaient les cent mille numéros des cent mille billets émis. Dans une autre roue beaucoup plus petite étaient enfermés des étuis semblables contenant chacun la désignation d'un des lots qui furent donnés en prix.

Ces deux roues se trouvaient sur l'estrade près du Président. Elles furent tournées et retournées en présence du public, puis ouvertes. Un jeune aveugle de l'asile Nazareth tirait de la roue des numéros un étui, le remettait à M. le Curé Sentenne, qui l'ouvrait et proclamait le numéro contenu dans cet étui; un autre jeune aveugle tirait en même temps de la roue des lots un étui semblable, contenant la désignation du lot que le numéro qui venait de sortir se trouvait avoir gagné.

La conséquence de ce mode de tirage est que tous les numéros se valent mathématiquement, et que les chances de gain sont exactement les mêmes pour tous les porteurs de billets.

Les porteurs des numéros gagnants du tirage du 15 avril, qui n'ont pas encore retiré leurs lots sont priés de le faire au plus tôt.

Un deuxième tirage aura lieu le 15 juillet 1885. Que personne ne se dé fasse des billets achetés avant le 15 avril, car ils sont bons pour tous les tirages subséquents. Tous les lots mentionnés sur les prospectus seront remis au tirage, tant qu'ils ne seront pas gagnés par quelqu'un des porteurs de billets, et ces derniers concourront aux différents tirages, quelle que soit la date de leur achat, tant qu'il restera des lots à tirer.

Lorsque plusieurs personnes de la même localité désirent acheter des billets, il n'est pas nécessaire de nous donner le nom de chacune d'elles. Le plus court est qu'un seul envoie son adresse. Les billets lui seront expédiés, et il fera la distribution lui-même. Avant le tirage, tous les numéros se valent. Par conséquent il n'est pas nécessaire de plusieurs blancs de demandes de Billets. D'un autre côté, l'administration ne prend pas les noms de ceux à qui elle vend des billets, parce que les acheteurs peuvent les céder et vendre à d'autres, les billets de loterie étant transférables et pouvant passer de mains en mains comme les billets de banque. C'est celui qui présente le billet portant un numéro gagnant, qui en est censé être le légitime porteur et propriétaire, et qui est payé.

Un escompte de 15 pour cent est accordé aux clubs qui achètent au moins 100 billets de première série ou 400 de la deuxième, et de 17½ à ceux qui en achètent au moins pour \$400.

Les billets ne sont envoyés que contre argent comptant. Inutile d'en demander à crédit ou en dépôt.

La liste officielle des numéros gagnants sera transmise, le 20 juillet, à toute personne qui nous en fera la demande avec l'envoi d'un timbre-poste de 3 cts.

Pour vérifier alors si vous avez gagné un lot, parcourez la liste officielle. Si elle contient le même numéro que votre billet, vous avez gagné le lot indiqué sur cette liste en regard du numéro. Faites bien attention de ne pas confondre les séries. Si c'est un billet de la première série, c'est-à-dire un billet d'une piastre, parcourez la liste de la première série. Pareillement parcourez la liste de la deuxième série si vous avez un billet de 25 cts.

EXTRAITS DES GRANDS JOURNAUX DE MONTREAL.

Le premier tirage de la Grande Loterie Nationale de Colonisation, dont M. le Curé Labelle est l'organisateur, a commencé hier, au Cabinet de Lecture Pâroissial, rue Notre-Dame, sous la présidence de M. le Curé Sentenne.

L'affluence était si grande que bon nombre de personnes n'ont pu être admises dans la salle. M. le président a ouvert le tirage par quelques remarques appropriées à la circonstance et fait voir le bien qui devait découler de cette loterie. Il dit que la colonisation était l'unique moyen de rapatrier nos frères émigrés aux Etats-Unis et termina en expliquant que, pour éloigner tout soupçon de fraude, deux jeunes aveugles de l'institut Nazareth avaient été choisis pour faire le tirage des numéros. — *Times*, 16 avril 1885.

Jusqu'ici le tirage de la loterie a été fait avec la plus stricte loyauté et suivant la règle exacte des affaires; tout fait croire que la vente des billets pour le prochain tirage aura lieu sur une grande échelle.

L'administration a l'intention de faire de la Loterie de Colonisation une affaire permanente et l'on en attend les résultats les plus heureux pour la colonisation de notre Province. — *Gazette* du 18 avril 1885.

Le second tirage des lots de la Loterie Nationale de Colonisation, sous le patronage de M. le Curé Labelle, aura lieu mercredi le 15 juillet prochain. Les efforts déployés par M. le Curé et les membres du comité qui ont donné leur temps et leurs soins à cette entreprise méritent l'encouragement le plus libéral de la part du public. Les lots offerts valent bien la peine que l'on risque le montant demandé pour chaque billet, et le but de cette loterie est d'amasser des fonds pour aider à coloniser le vaste et fertile territoire situé au nord de l'Ontario.

Sir Chs. Tupper, dans un discours prononcé devant la Chambre des Communes, a rendu un éclatant témoignage aux nobles efforts de M. le Curé Labelle pour coloniser cette partie reculée de notre contrée :

« Je puis dire que M. le Curé Labelle, un homme connu d'un grand nombre des honorables membres de cette chambre comme un grand patriote et un esprit profondément enthousiaste, qui se lance dans toutes ses entreprises avec une telle ardeur qu'il inspire la confiance à ceux avec qui il vient en contact et les guide avec succès dans les voies les plus profitables — a consacré ces dernières années à la colonisation de cette vaste et fertile région. Quel nombre de colons il a envoyés dans ces cantons! Je crois pouvoir affirmer qu'il a, depuis trois ou quatre ans, établi 10,000 personnes dans ce district jadis désert et inhabité.

« Aussitôt qu'une partie est défrichée il s'enfonce plus avant dans la forêt; mais il est rendu à un point où, dit-il, un chemin de fer lui est indispensable pour continuer avec fruit l'œuvre importante qu'il a entreprise. Je crois que si ces 10,000 personnes n'étaient pas allées là où elles sont, elles auraient eu à lutter contre la pauvreté de leurs anciennes demeures ou se seraient vues forcées d'aller chercher fortune à l'étranger. Je pense qu'il n'y a pas un membre de cette chambre qui ne considère cette œuvre comme de la plus haute importance; pour le Canada et n'estime que les ressources de cette région doivent être développées comme un chemin de fer seul peut les développer. — *The Montreal Daily Post*, 14 mai 1885.

Le succès qui a couronné les débuts de la patriotique entreprise de M. le Curé Labelle nous fait bien augurer de son avenir. C'est la première loterie, croyons-nous, qui obtient en ce pays des résultats sérieux.

La raison en est que l'administration ne s'est pas simplement reposée sur la popularité de l'objet en vue pour anticiper ces résultats. Elle a su donner à la loterie le cachet d'une institution financière soigneusement établie et la diriger d'après les véritables principes d'affaires.

Ceux qui ont visité le bureau de direction savent, en effet, que l'exactitude et la régularité y président à tout, et c'est merveille qu'avec un personnel excessivement restreint, l'on ait pu pourvoir à tous les détails. Les écritures, pour ne pas parler de la comptabilité, y sont simplement énormes.

Ce sont là autant de garanties qui témoignent que la loterie de M. le Curé Labelle est née viable. Aussi, est-ce avec un profond sentiment de satisfaction que nous la voyons prospérer de plus en plus. Un premier tirage a eu lieu le 15 avril dernier. La vente des billets se continue avec activité en vue du tirage du 15 juillet prochain. Ce deuxième tirage sera encore plus considérable que le premier. — *La Minerve*, 13 mai 1885.

Ainsi qu'on le verra dans nos colonnes d'annonces, le deuxième tirage de cette loterie aura lieu le 15 juillet prochain. On ne saurait saisir une meilleure occasion de tenter la fortune, tout en contribuant à une bonne œuvre. D'un autre côté, le coût des billets se trouve à la portée de toutes les bourses. Il est respectivement de \$1,00 et de 25 cts suivant la série des prix.

Les lots sont garantis valoir l'estimation indiquée. Du reste, il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en argent le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent, si c'est un lot de la première série, et le plein montant si c'est un lot de la deuxième série.

Les immeubles sont presque tous situés à Montréal ou aux environs. Les personnes qui auront la chance de les gagner pourront en prendre possession immédiate, sans déboursés aucuns, ou en toucher la valeur, argent comptant, de la manière ci-dessus. Il y a des offres à cet effet, et l'on a pu voir, à la suite du premier tirage, que personne n'était frustré.

La Loterie Nationale a maintenant fait ses preuves. Ce qu'elle promet ou annonce, elle le tient. — *La Presse*, 13 mai 1885.

La vente des billets se poursuit avec plus de vigueur que jamais, le tirage du 15 avril ayant, par ses résultats et la manière équitable dont il a été fait, pleinement confirmé la bonne impression de chacun touchant la noble entreprise de M. le Curé Labelle.

Les personnes qui se sont procuré des billets pour le tirage du 15 avril feront bien de ne pas s'en désaire. Ils sont encore bons pour le tirage du 15 juillet prochain.

Ce tirage sera beaucoup plus considérable que le premier. Les personnes éloignées qui désirent acheter des billets sont priées de ne pas attendre aux derniers jours, car malgré toute la célérité mise par les employés à expédier la correspondance, celle-ci devient alors trop considérable pour être écoulée le jour même de la réception des demandes de billets.

Nous n'avons pas à rappeler à nos lecteurs le but poursuivi par cette loterie, tout le monde le connaît. Nous n'avons pas non plus à provoquer leur confiance dans l'entreprise, la Loterie Nationale est maintenant passée au rang des institutions populaires. Mais nous ferons remarquer aux amis de la cause de la colonisation que leur rôle peut s'affirmer d'une manière bien pratique en se procurant sans retard des billets de la loterie.

Car le plus tôt tous les billets seront vendus, le plus tôt les Sociétés de Colonisation seront secourues. — *Le Monde*, 12 Mai 1885.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce du deuxième tirage de la Loterie Nationale, lequel doit avoir lieu le 15 juillet prochain.

Il nous fait plaisir de constater que les tirages de cette loterie se font à des périodes fixes et ne sont pas différés sous tel ou tel prétexte. Le public peut ainsi reposer toute confiance dans cette loterie. C'est une institution sérieuse, sagement dirigée, comme il convient à une entreprise d'utilité publique.

Nous félicitons très cordialement M. le Curé Labelle du succès qui a couronné ses efforts pour mener à bien cette loterie dont l'objet, comme chacun sait, est de venir en aide aux sociétés diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. — *La Patrie*, 13 mai 1885.

